



Manuel de l'utilisateur

© Copyright 2018 HP Development Company,
L.P.

Windows est une marque commerciale
déposée ou une marque commerciale de
Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou
dans d'autres pays.

Les informations contenues dans ce document
peuvent être modifiées sans préavis. Les
garanties relatives aux produits et aux services
HP sont décrites dans les déclarations de
garantie limitée expresse qui les
accompagnent. Aucun élément du présent
document ne peut être interprété comme
constituant une garantie supplémentaire. HP
ne saurait être tenu pour responsable des
erreurs ou omissions de nature technique ou
rédactionnelle qui pourraient subsister dans le
présent document.

Première édition : Mai 2018

Référence du document : L31166-051

Sommaire

1 Mise en route	1
Téléchargement du logiciel	1
Ouverture du logiciel	1
2 Utilisation du logiciel	2
Menu de la souris	2
Éclairage	2
Mode statique	2
Mode animation	2
Mode DPI	3
Macros	3
Créer une macro	3
Édition d'une macro	4
Macro en cours d'affectation	4
Paramètres	4
3 Utilisation des boutons	6
4 Accessibilité	7
Accessibilité	7
Recherche des outils technologiques dont vous avez besoin	7
Notre engagement	7
International Association of Accessibility Professionals (IAAP)	8
Recherche de la meilleure technologie d'assistance	8
Évaluation de vos besoins	8
Accessibilité des produits PC HP et tablettes	8
Normes et législation	9
Normes	9
Mandat 376 – EN 301 549	9
Recommandations d'accessibilité aux contenus Web (WCAG)	9
Législation et réglementations	10
États-Unis	10
Communications du 21ème siècle et Loi sur l'accessibilité vidéo (CVAA)	11
Canada	11
Europe	11
Royaume-Uni	11

Australie	12
Dans le monde entier	12
Liens et ressources utiles sur l'accessibilité	12
Organismes	12
Établissements pédagogiques	12
Autres ressources sur le handicap	13
Liens HP	13
Contacter l'assistance	13

1 Mise en route

Téléchargement du logiciel



REMARQUE : Ce logiciel peut être préinstallé sur certains ordinateurs.

Ce logiciel nécessite un système d'exploitation Windows® 10 (64 bits), version 1709 ou une version ultérieure. Les utilisateurs de système d'exploitation Windows 7 peuvent configurer la souris à l'aide des boutons. Reportez-vous à la section [Utilisation des boutons à la page 6](#).

1. Sur votre ordinateur, cliquez sur **Démarrer**, puis sélectionnez **Microsoft Store**.
2. Recherchez **OMEN Command Center**, puis téléchargez l'application.

Ouverture du logiciel

1. Sélectionnez **Démarrer**.
2. Cliquez sur **Omen Command Center**.

2 Utilisation du logiciel

Menu de la souris

Pour ouvrir le menu de la souris :

- ▲ Une fois l'application ouverte, sélectionnez **OMEN Reactor**.

 **CONSEIL :** Cette option est uniquement disponible si la souris est connectée à l'ordinateur.

Utilisez les onglets du menu principal, vous pourrez configurer l'éclairage de la souris, attribuer des séquences de macro aux boutons de la souris et configurer les autres paramètres de la souris.

Éclairage

Sélectionnez l'onglet **Éclairage** pour configurer les deux zones d'éclairage. Ces options peuvent être configurées individuellement.

1. Sélectionnez un mode d'éclairage.
2. Pour configurer le mode que vous avez sélectionné, accédez à la section correspondante.
 - [Mode statique à la page 2](#)
 - [Mode animation à la page 2](#)
 - [Mode DPI à la page 3](#)

Mode statique

Sélectionnez une couleur pour une zone.

1. Sélectionnez une zone.
2. Sélectionnez **STATIQUE**.
3. Sélectionnez une couleur.
 - **DE BASE** : Sélectionnez une couleur dans le menu.
 - **AVANCÉ** : Utilisez les curseurs **Teinte** et **Luminosité** pour sélectionner une couleur exacte.
4. Pour enregistrer les modifications, cliquez sur **Appliquer**. Pour revenir au début de la procédure, sélectionnez **Ignorer les modifications**.

Mode animation

Sélectionnez un schéma d'éclairage de souris.

1. Sélectionnez une zone.
2. Sélectionnez **ANIMATION**.
3. Sélectionnez un effet.

- **Cycle Couleur** : Cycles harmonieux de deux à quatre couleurs.
 - **Intermittence** : Apparaît et disparaît.
 - **Clignotant** : Cycles un par un de deux à quatre couleurs.
4. Sélectionnez un thème de couleur.
 - **THÈMES** : Sélectionnez le mode de gestion de couleur prédéfini **OMEN Volcano**, **OMEN Jungle** ou **OMEN Ocean**.
 - **PERSONNALISÉ** : Sélectionnez votre propre mode de gestion de couleur. Vous pouvez sélectionner jusqu'à quatre couleurs.
 - **Base** : Sélectionnez une couleur dans le menu.
 - **Avancé** : Utilisez les curseurs **Teinte** et **Luminosité** pour sélectionner une couleur exacte.
 5. Sélectionnez la **Vitesse** de l'animation.
 6. Pour enregistrer les modifications, cliquez sur **Appliquer**. Pour revenir au début de la procédure, sélectionnez **Ignorer les modifications**.

Mode DPI

Active un voyant pour afficher le paramètre DPI actuel à tout moment.



REMARQUE : L'activation ou désactivation du témoin DPI dans l'onglet Paramètres n'affecte pas ce mode.

1. Sélectionnez une zone.
2. Sélectionnez **DPI**.
3. Pour enregistrer les modifications, cliquez sur **Appliquer**. Pour revenir au début de la procédure, sélectionnez **Ignorer les modifications**.

Macros

Sélectionnez l'onglet **Macros** pour créer des macros et attribuez-les aux boutons de la souris.



REMARQUE : La première fois que vous sélectionnez l'onglet Macro, un didacticiel démarre. Suivez les instructions à l'écran pour terminer le didacticiel. Vous pouvez sélectionner **Afficher plus tard** pour l'annuler.

Une macro est une séquence de frappes de touches exécutée lorsque vous cliquez sur un bouton de la souris.

Vous pouvez affecter jusqu'à quatre macros, de **M1** à **M4**. Chaque macro est limitée à 47 actions dans la séquence de frappes de touches.

Il y a une liste qui affiche toutes les macros que vous avez créées pouvant être attribuées à un bouton M de la souris ou à la touche P du clavier. Sélectionnez **SOURIS** pour afficher uniquement les macros de la souris.

Pour effacer toutes les macros attribuées, sélectionnez **Restaurer les valeurs par défaut**.

Créer une macro

1. Sélectionnez **Créer nouveau**.
—ou—
Sélectionnez un bouton M, puis cliquez sur **Nouveau** dans le menu contextuel.
2. Sélectionnez un mode de macro.

- **RACCOURCI** : Crée un raccourci avec une combinaison de frappes de touches.
- **MULTI TOUCHE** : Enregistre une combinaison de frappes de touches et de clics de souris avec temporisations enregistrées fixes ou personnalisées.
- **LANCEUR D'APPLICATIONS** : Lance une application ou un jeu.
- **TEXTE** : Colle un message texte personnalisé pour automatiser la discussion en ligne dans le jeu.

3. Saisissez un **Nom de macro**.

4. Saisissez la séquence de frappes de touches.

- Si vous avez sélectionné RACCOURCI, dans la case **Combinaison de touches**, appuyez sur les touches selon la combinaison de touches à exécuter.
- Si vous avez sélectionné MULTI TOUCHE, entrez le nombre de boucles (maximum de 999). Ensuite, dans la case **Séquence d'entrée**, cliquez sur **Temporisation enregistrée** (la temporisation réelle lorsque vous saisissez la combinaison de touches), **Temporisation fixe** (entrez jusqu'à 99999 ms), ou **Aucune temporisation**. Sélectionnez **Enregistrer**, saisissez la séquence de frappes de touches, puis sélectionnez **Arrêter l'enregistrement**. Vous pouvez sélectionner un élément quelconque de la séquence pour l'effacer, ou pour ajouter ou remplacer une touche.



REMARQUE : Il y a une option majuscule et minuscule pour chaque touche.

- Si vous avez sélectionné LANCEUR D'APPLICATIONS, entrez le nom de l'**Application** à ouvrir.
 - Si vous avez sélectionné TEXTE, entrez le **Modificateur de touche** (la touche sur laquelle la macro appuie avant de coller le texte personnalisé), puis saisissez le **Texte personnalisé**.
5. Pour enregistrer les modifications, cliquez sur **Appliquer**. Pour revenir au début de la procédure, sélectionnez **Ignorer les modifications**.
6. Si vous n'avez pas sélectionné un bouton M à l'étape 1, déposez la macro dans la liste de macro sur un bouton M.

Édition d'une macro

1. Sélectionnez un bouton M, puis sélectionnez **Modifier** dans le menu contextuel.
2. Modifiez la macro. Reportez-vous à la section [Créer une macro à la page 3](#).
3. Pour enregistrer les modifications, cliquez sur **Appliquer**. Pour revenir au début de la procédure, sélectionnez **Ignorer les modifications**.

Macro en cours d'affectation

Vous pouvez affecter une macro unique à jusqu'à trois boutons.

Vous pouvez affecter un macro à un bouton en suivant l'une des méthodes suivantes :

- ▲ Sélectionnez une macro dans la liste et ensuite faites glisser la macro vers un bouton.

—ou—

1. Sélectionnez un bouton M, puis cliquez sur **Affecter** dans le menu contextuel.
2. Sélectionnez la macro, puis cliquez sur **Appliquer**.

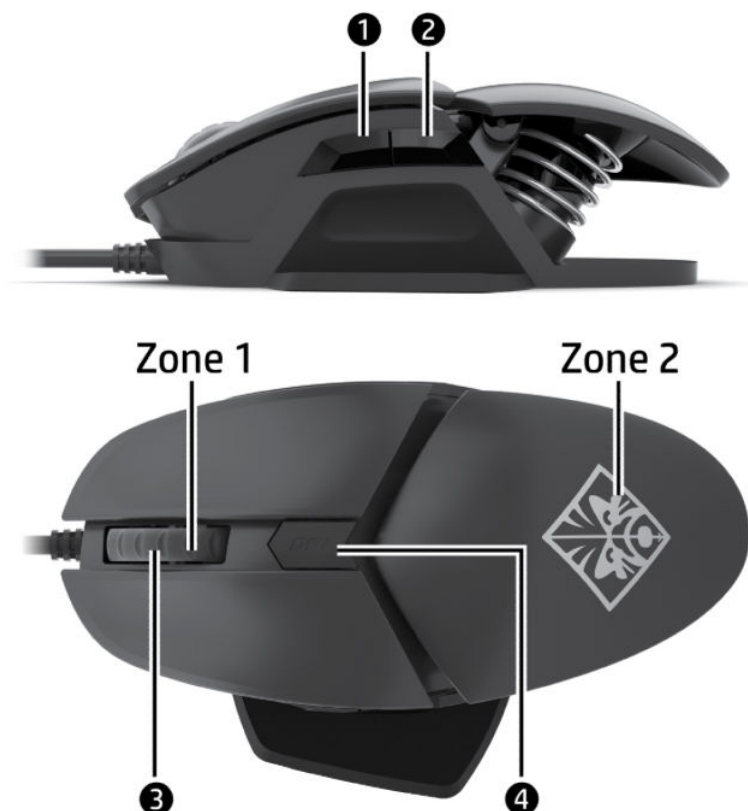
Paramètres

Utilisez l'onglet Paramètres pour configurer les paramètres suivants :

- **Sensibilité (DPI)** : Pour configurer la résolution du mouvement de la souris en points par pouce. Sélectionnez un paramètre entre 400 et 16000.
- **Taux d'interrogation (Hz)** : Pour configurer la fréquence à laquelle la position de la souris est rapportée à l'ordinateur. Sélectionnez un paramètre entre 125 et 1000.
- **Distance de soulèvement** : Sélectionnez la distance à laquelle la souris peut être soulevée d'une surface avant que le capteur n'arrête de suivre. Sélectionnez **LOW** (bas) ou **HIGH** (haute) :
- **Témoin DPI** : Pour activer ou désactiver le voyant de témoin DPI sur la molette de souris. Lorsque cette option est activée, elle s'allume lorsque le paramètre DPI est modifié.
- ▲ Pour rétablir les paramètres par défaut, cliquez sur **Restaurer les valeurs par défaut**.

3 Utilisation des boutons

Les boutons de la souris peuvent être utilisés pour modifier les paramètres de la souris.



Action	Description
Cliquez sur 1 + 2 + 4 (bouton de paramètre DPI).	Modifie l'intensité des voyants de 100 % à 75 % à 50 % à 25 %.
Maintenez appuyé sur 1 + 2 , puis faites un clic droit.	Active ou désactive la fonction macro. Si activée, le voyant devient lumineux pendant deux secondes. Si désactivée, le voyant devient moins lumineux pendant deux secondes.
Cliquez sur 1 + 2 + 3 (molette de défilement).	Bascule la distance de soulèvement entre 2 mm (bas) et 3 mm (haute).
Maintenez appuyé sur 1 + 2 , puis cliquez.	Modifie le taux de rapport de 1 000 Hz à 500 Hz à 250 Hz à 125 Hz.
Maintenez appuyé sur 1 + 2 , puis faites défiler vers le haut.	Passe les effets d'éclairage de la Zone 1 de Intermittence à Clignotant à Cycle Couleur à Mode DPI à Éteint à Statique.
Maintenez appuyé sur 1 + 2 , puis faites défiler vers le bas.	Passe les effets d'éclairage de la Zone 2 de Intermittence à Clignotant à Cycle Couleur à Mode DPI à Éteint à Statique.
Maintenez appuyé sur 1 + 2 , connectez le câble USB, puis continuez à maintenir enfoncé pendant trois secondes.	Restaure les paramètres par défaut.

4 Accessibilité

Accessibilité

HP s'efforce d'inscrire la diversité, l'intégration et le travail/la vie dans l'identité de notre entreprise pour que tous se reflètent dans nos actions. Voici quelques exemples de mise en œuvre de ces différences pour créer un environnement inclusif axé sur la mise en relation des personnes avec la puissance de la technologie à travers le monde.

Recherche des outils technologiques dont vous avez besoin

La technologie peut libérer votre potentiel humain. La technologie d'assistance fait disparaître les barrières et vous aide à développer votre autonomie chez vous, au travail et au sein de la communauté. La technologie d'assistance vous aide à développer, à maintenir et à améliorer les possibilités fonctionnelles de la technologie électronique et de la technologie de l'information, y compris les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les tablettes, les téléphones portables, les imprimantes etc. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section [Recherche de la meilleure technologie d'assistance à la page 8](#).

Notre engagement

HP s'engage à fournir des produits et services, accessibles aux personnes handicapées. Cet engagement prend en charge les objectifs de diversité de notre entreprise et nous permet de garantir que les avantages de la technologie sont disponibles pour tous.

Notre objectif d'accessibilité est de concevoir, fabriquer et commercialiser des produits et services pouvant être utilisés par tout le monde, y compris les personnes handicapées, de manière autonome ou avec les périphériques fonctionnels appropriés.

Pour atteindre notre but, cette Politique d'accessibilité établit sept objectifs principaux qui guident nos actions en tant qu'entreprise. Tous les responsables et employés HP doivent soutenir ces objectifs ainsi que leur mise en œuvre conformément à leur rôles et responsabilités :

- Renforcer la sensibilisation aux problèmes d'accessibilité au sein de notre entreprise, et fournir à nos employés la formation nécessaire pour concevoir, fabriquer, commercialiser et livrer des produits et services accessibles.
- Développer les recommandations d'accessibilité relatives aux produits et laisser aux groupes de développement des produits la responsabilité de la mise en œuvre de ces recommandations lorsque cela est possible sur le plan concurrentiel, technique et économique.
- Impliquer des personnes handicapées dans le développement des recommandations d'accessibilité et dans la conception et les phases d'essais des produits et services.
- Documenter les fonctions d'accessibilité et mettre à la disposition du public les informations sur nos produits et nos services sous une forme accessible.
- Tisser des relations avec les principaux fournisseurs de solutions et de technologies d'assistance.
- Prendre en charge la recherche et développement en interne et en externe afin d'améliorer la technologie d'assistance pertinente pour nos produits et services.
- Soutenir et contribuer aux normes du secteur et aux recommandations d'accessibilité.

International Association of Accessibility Professionals (IAAP)

L'IAAP est une association non-lucrative axée sur la promotion des professions liées à l'accessibilité, par le biais de la mise en réseau, la formation et la certification. L'objectif est d'aider les professionnels de l'accessibilité à développer et à faire progresser leurs carrières et de permettre aux entreprises de mieux intégrer les principes d'accessibilité dans leurs produits et leur infrastructure.

HP est un membre fondateur et nous avons rejoint d'autres entreprises pour faire progresser le domaine de l'accessibilité. Cet engagement soutient l'objectif d'accessibilité de notre entreprise, en matière de conception, de fabrication et de commercialisation de produits et de services, qui peuvent être utilisés efficacement par les personnes handicapées.

L'IAAP renforce notre profession en mettant en relation à l'échelle mondiale des individus, des étudiants et des entreprises afin de partager leurs expériences. Si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.accessibilityassociation.org> pour rejoindre la communauté en ligne, vous inscrire à nos lettres d'information et en savoir plus sur les options d'adhésion.

Recherche de la meilleure technologie d'assistance

Nous devons tous être en mesure de communiquer, de nous exprimer et de nous connecter au monde grâce à la technologie, que nous soyons des personnes handicapées ou que nous rencontrions des restrictions liées à l'âge. HP s'engage à renforcer la sensibilisation en matière d'accessibilité au sein de HP et avec nos clients et partenaires. Qu'il s'agisse de polices de grande taille faciles à lire, de reconnaissance vocale qui vous permet de reposer vos mains, ou de toute autre technologie d'assistance qui vous aide dans votre situation spécifique, un large éventail de technologies d'assistance facilite l'utilisation des produits HP. Comment choisir ?

Évaluation de vos besoins

La technologie peut libérer votre potentiel. La technologie d'assistance fait disparaître les barrières et vous aide à développer votre autonomie chez vous, au travail et au sein de la communauté. La technologie d'assistance (AT) vous aide à développer, à maintenir et à améliorer les possibilités fonctionnelles de la technologie électronique et de la technologie de l'information, y compris les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les tablettes, les téléphones portables, les imprimantes etc.

Vous pouvez choisir parmi de nombreux produits dotés de la technologie d'assistance. Votre évaluation AT doit vous permettre d'évaluer plusieurs produits, de répondre à vos questions et de faciliter votre sélection de la meilleure solution pour votre situation personnelle. Vous découvrirez que les professionnels qualifiés aux évaluations AT sont issus de nombreux domaines, y compris ceux qui sont agréés ou certifiés en physiothérapie, ergothérapie, en orthophonie, et dans d'autres domaines d'expertise. D'autres, bien qu'ils ne soient pas certifiés ni agréés, peuvent également vous fournir des informations sur l'évaluation. Il vous faudra vous renseigner sur leur expérience individuelle, sur leur expertise ainsi que leurs frais afin de déterminer s'ils sont adaptés à vos besoins.

Accessibilité des produits PC HP et tablettes

Les liens suivants fournissent des informations sur les fonctions d'accessibilité et sur la technologie d'assistance, le cas échéant, qui sont incorporées dans les différents produits HP. Ces ressources vous permettent de sélectionner les fonctions spécifiques de la technologie d'assistance et le(s) produit(s) le(s) plus approprié(s) à votre situation.

- [HP Elite x3—Options d'accessibilité \(Windows 10 Mobile\)](#)
- [PC HP—Options d'accessibilité Windows 7](#)
- [PC HP—Options d'accessibilité Windows 8](#)
- [PC HP—Options d'accessibilité Windows 10](#)

- [Tablettes HP Slate 7–Activation des fonctions d'accessibilité sur votre tablette HP \(Android 4.1/Jelly Bean\)](#)
- [PC HP SlateBook–Activation des fonctions d'accessibilité \(Android 4.3,4.2/Jelly Bean\)](#)
- [PC HP Chromebook–Activation des fonctions d'accessibilité sur votre HP Chromebook ou Chromebox \(Chrome OS\)](#)
- [Périphériques](#)

Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire concernant les fonctions d'accessibilité sur votre produit HP, reportez-vous à la section [Contacter l'assistance à la page 13](#).

Liens supplémentaires vers des partenaires et fournisseurs externes pour obtenir une assistance supplémentaire :

- [Informations sur l'accessibilité Microsoft \(Windows 7, Windows 8, Windows 10, Microsoft Office\)](#)
- [Informations sur l'accessibilité des produits Google \(Android, Chrome, applications Google\)](#)
- [Technologies d'assistance triées par type de handicap](#)
- [Technologies d'assistance triées par type de produit](#)
- [Fournisseurs de technologie d'assistance avec descriptions des produits](#)
- [Assistive Technology Industry Association \(ATIA\)](#)

Normes et législation

Normes

La section 508 des normes du règlement Federal Acquisition Regulation (FAR) a été créée par l'Access Board des États-Unis afin de promouvoir l'accès aux technologies de communication et d'information (TIC) des personnes souffrant de handicaps physiques, sensoriels ou cognitifs. Les normes contiennent des critères techniques spécifiques à différents types de technologies, ainsi que des exigences de performance axées sur les capacités fonctionnelles des produits couverts. Des critères spécifiques concernent les applications logicielles et les systèmes d'exploitation, les informations et les applications basées sur le Web, les ordinateurs, les produits de télécommunications, la vidéo et les multimédias et les produits fermés autonomes.

Mandat 376 – EN 301 549

La norme EN 301 549 a été créée par l'Union européenne dans le mandat 376 pour servir de base à un outil en ligne destiné à l'acquisition publique de produits TIC. La norme spécifie les exigences d'accessibilité fonctionnelle applicables aux produits et services TIC, ainsi qu'une description des procédures d'essais et une méthodologie d'évaluation de chaque exigence d'accessibilité.

Recommandations d'accessibilité aux contenus Web (WCAG)

Les recommandations d'accessibilité aux contenus Web (WCAG) issues de l'Initiative d'accessibilité au Web (WAI) de W3C aident les concepteurs et les développeurs Web à créer des sites qui répondent de manière plus adaptée aux besoins des personnes handicapées ou souffrant de restrictions liées à l'âge. Les recommandations WCAG permettent de faire progresser l'accessibilité dans l'ensemble des contenus Web (texte, images, audio et vidéo) et des applications Web. Les recommandations WCAG peuvent être testées avec précision, elles sont faciles à comprendre et à utiliser et laissent aux développeurs Web la flexibilité nécessaire à l'innovation. La version WCAG 2.0 a également été agréée sous la référence [ISO/CEI 40500:2012](#).

Les recommandations WCAG traitent spécifiquement des obstacles empêchant un accès au Web, rencontrés par les personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs, physiques, cognitifs et neurologiques et par les utilisateurs Web plus âgés ayant des besoins d'accessibilité. WCAG 2.0 précise les caractéristiques du contenu accessible :

- **Perceptible** (par exemple, en proposant des alternatives de textes pour les images, des légendes pour les éléments audio, une adaptabilité de la présentation et un contraste de couleur)
- **Utilisable** (en proposant un accès par clavier, un contraste de couleur, une temporisation à la saisie, l'absence de préhension et la navigabilité)
- **Compréhensible** (en proposant une lisibilité, une prévisibilité et une assistance à la saisie)
- **Robuste** (par exemple, en proposant une compatibilité avec les technologies d'assistance)

Législation et réglementations

L'accessibilité de l'informatique et des informations a acquis une importance croissante en matière de législation. Cette section fournit des liens vers des informations sur les principales normes, réglementations et législations.

- [États-Unis](#)
- [Canada](#)
- [Europe](#)
- [Royaume-Uni](#)
- [Australie](#)
- [Dans le monde entier](#)

États-Unis

La section 508 de la loi sur la réadaptation des personnes handicapées (Rehabilitation Act) indique que les organismes doivent identifier les normes applicables aux TIC, doivent effectuer des études de marché pour déterminer la disponibilité des produits et services accessibles et documenter de leurs études de marché. Les ressources suivantes fournissent une assistance pour répondre aux exigences de l'Article 508 :

- www.section508.gov
- [Acheter l'accessibilité](#)

L'Accès Board des États-Unis met actuellement à jour les normes de l'Article 508. Cette démarche traite des nouvelles technologies et d'autres domaines où les normes doivent être modifiées. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section [Actualisation Article 508](#)

L'Article 255 de la loi sur les télécommunications exige que les produits et les services soient accessibles aux personnes handicapées. Les réglementations FCC concernent l'ensemble des équipements matériels et logiciels du réseau téléphonique et des équipements de télécommunications utilisés à domicile ou au bureau. Ces équipements comprennent également les téléphones, les combinés sans fil, les télécopieurs, les répondeurs et les pageurs. Les réglementations FCC concernent également les services de télécommunications fondamentaux et spécifiques, y compris les appels téléphoniques réguliers, la mise en attente d'appels, la numérotation rapide, le transfert d'appels, l'assistance d'annuaire assurée par ordinateur, la surveillance des appels, l'identification de l'appelant, le dépistage d'appels et la numérotation répétée, ainsi que les systèmes de messagerie vocale et de réponse vocale interactive qui fournissent aux appelants des menus de choix. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section [Informations Federal Communication Commission Article 255](#)

Communications du 21^{ème} siècle et Loi sur l'accessibilité vidéo (CVAA)

La loi CVAA actualise la loi fédérale sur les communications afin de renforcer l'accès des personnes handicapées aux moyens de communications modernes, en mettant à jour les lois relatives à l'accessibilité adoptées dans les années 1980 et 1990 afin d'inclure les nouvelles innovations mobiles, à large bande et numériques. Les réglementations sont appliquées par la FCC et documentées sous la référence 47 CFR Partie 14 et Partie 79.

- [Guide FCC sur la CVAA](#)

Autres lois et initiatives américaines

- [Americans with Disabilities Act \(ADA\), Telecommunications Act, Rehabilitation Act et autres](#)

Canada

La Loi relative à l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario a été établie pour développer et mettre en œuvre les normes d'accessibilité afin de rendre les biens, services et installations accessibles aux personnes handicapées de l'Ontario et de promouvoir l'implication des personnes handicapées dans l'élaboration des normes d'accessibilité. La première norme de la Loi LAPHO concerne la norme de service à la clientèle ; cependant, des normes relatives au transport, à l'emploi, à l'Information et à la communication sont également en cours d'élaboration. La Loi LAPHO s'applique au gouvernement de l'Ontario, à l'Assemblée législative, à toute organisation du secteur public désignée, ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui fournit des biens, des services ou des installations au public ou à d'autres tiers et qui compte au moins un employé en Ontario ; les mesures d'accessibilité doivent être mises en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la section [Loi relative à l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#).

Europe

Le mandat UE 376 ETSI Rapport technique ETSI DTR 102 612 : « Facteurs humains (HF) ; Exigences européennes d'accessibilité pour les marchés publics de produits et de services dans le domaine des TIC (Mandat de la Commission européenne M 376, Phase 1) » a été publié.

Contexte : Les trois organismes de normalisation européenne ont mis en place deux équipes de projet parallèles pour effectuer la mission indiquée dans la Commission européenne « Mandat 376 CEN, CENELEC et ETSI, à l'appui des exigences d'accessibilité pour les marchés publics de produits et services dans le domaine des TIC ».

Le groupe de travail sur les facteurs humains ETSI TC STF 333 a élaboré ETSI DTR 102 612. Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur le travail effectué par STF333 (par ex., termes de référence, spécification des tâches de travail détaillées, programme de travail, brouillons précédents, liste des commentaires reçus et prise de contact avec le groupe de travail) dans la section [Groupe de travail spécial SFT 333](#).

Les parties relatives à l'évaluation des systèmes de contrôle et de conformité appropriés ont été prises en charge dans le cadre d'un projet parallèle, détaillé dans le CEN BT/WG185/PT. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web de l'équipe projet CEN. Les deux projets sont intimement liés.

- [Équipe projet CEN](#)
- [Mandat de la Commission européenne pour l'accessibilité électronique \(PDF 46KB\)](#)
- [La Commission fait profil bas sur l'accessibilité électronique](#)

Royaume-Uni

La Loi de 1995 contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées (DDA) a été promulguée pour veiller à ce que les sites Web soient accessibles aux utilisateurs aveugles et handicapés du Royaume-Uni.

- [Politiques W3C au Royaume-Uni](#)

Australie

Le gouvernement australien a annoncé son intention de mettre en œuvre des [Recommandations d'accessibilité aux contenus Web 2.0](#).

Tous les sites Web du gouvernement australien exigeront une conformité de niveau A d'ici 2012 et de niveau Double AA d'ici 2015. La nouvelle norme remplace la WCAG 1.0, intégrée en 2000 comme une exigence obligatoire pour les organismes.

Dans le monde entier

- [JTC1 - Groupe de travail spécial sur l'accessibilité \(SWG-A\)](#)
- [G3ict : The Global Initiative for Inclusive ICT \(Initiative mondiale pour des TIC favorisant l'inclusion\)](#)
- [Législation italienne sur l'accessibilité](#)
- [W3C - Initiative sur l'accessibilité du Web \(WAI\)](#)

Liens et ressources utiles sur l'accessibilité

Les organismes suivants peuvent constituer de bonnes ressources d'informations sur les handicaps et les restrictions liées à l'âge.



REMARQUE : Cette liste n'est pas exhaustive. Ces organismes sont indiqués uniquement à titre informatif uniquement. HP n'assume aucune responsabilité concernant les informations ou contacts que vous pouvez rencontrer sur Internet. La liste de cette page ne constitue en rien une approbation de HP.

Organismes

- American Association of People with Disabilities (AAPD)
- The Association of Assistive Technology Act Programs (ATAP)
- Hearing Loss Association of America (HLAA)
- Information Technology Technical Assistance and Training Center (ITTATC)
- Lighthouse International
- National Association of the Deaf
- National Federation of the Blind
- Rehabilitation Engineering & Assistive Technology Society of North America (RESNA)
- Telecommunications for the Deaf and Hard of Hearing, Inc. (TDI)
- W3C - Initiative sur l'accessibilité du Web (WAI)

Établissements pédagogiques

- California State University, Northridge, Center on Disabilities (CSUN)
- University of Wisconsin - Madison, Trace Center
- University of Minnesota computer accommodations program

Autres ressources sur le handicap

- ADA (Americans with Disabilities Act) Technical Assistance Program
- Business & Disability network
- EnableMart
- Forum européen des personnes handicapées
- Job Accommodation Network
- Microsoft Enable
- U.S. Department of Justice - A Guide to disability rights Laws

Liens HP

[Notre formulaire de contact Web](#)

[Manuel HP Sécurité et ergonomie du poste de travail](#)

[Ventes du secteur public HP](#)

Contacter l'assistance



REMARQUE : L'assistance est disponible en anglais uniquement.

- Pour les clients qui sont sourds ou malentendants et qui ont des questions sur l'assistance technique ou l'accessibilité des produits HP :
 - Veuillez utiliser TRS/VRS/WebCapTel pour appeler le (877) 656-7058 du lundi au vendredi, de 6h00 à 21h00, Heure des Rocheuses.
- Pour clients souffrant d'autres handicaps ou de restrictions liées à l'âge et qui ont des questions sur l'assistance technique ou l'accessibilité des produits HP, veuillez choisir l'une des options suivantes :
 - Appelez le (888) 259-5707 du lundi au vendredi, de 6h00 à 21h00, Heure des Rocheuses.
 - Remplissez le [Formulaire de contact des personnes handicapées ou souffrant de restrictions liées à l'âge](#).